Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260520-2026064-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 20 mai 2026

Date de la convocation : 13 mai 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur COLLET, Maire.
PRESENTS (29) : M COLLET, M HATTE, Mme SAINT-HONORE, M BANI, Mme TALON, M AMAD, Mme MEURISSE, Mme BELLOIR, Mme ROBIN, M DECAN, M MARSAULT, M GICQUEL, Mme TOUNKARA, Mme MOANAVOLA, M RETHO, Mme MAUFRAIS, Mme DESSABLES, Mme LYNDA, M NOURRY, Mme BECCIU, Mme CLEMENT, M BRIAND, Mme LECOQ, M PRIEUR, Mme DUCAMIN, M CHEMIN, Mme BASLE, M HAGGAN, M ROUMAGNE, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (4) : M DELORME, M AYEL, M PEPIN, et Mme FRIOT, conseillers municipaux.
PROCURATIONS DE VOTE (4) M DELORME a donné procuration à Mme DESSABLES.
M AYEL a donné procuration à M BANI.
M PEPIN a donné procuration à M BRIAND.
Mme FRIOT a donné procuration à Mme DUCAMIN.

Mme TALON a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2026.064 Syndicat Intercommunal de Musique et de Danse Jean Wiener (SIMDJW) – Délibération n°2026.042 – Abrogation – Désignations

- **VU** le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-33 d'une part et L.5211-1 et L.5212-1 et suivants d'autres part ;
- **VU** l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2000 portant création du Syndicat Intercommunal de Musique et de Danse Jean Wiener (SIMDJW) ;
- **VU** la délibération portant adhésion de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande au SIMDJW ;
- **VU** la délibération n°2026.042 en date du 08 avril 2026 portant désignation des représentants de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande au sein du SIMDJW ;
- **VU** l'élection de Emeline TALON, Adjointe au Maire, en qualité de Vice-Présidente du SIMDJW lors de la séance d'installation du Comité Syndical en date du 15 avril 2026 ;
- **VU** la démission de Emeline TALON en date du 12 mai 2026 de ses fonctions de Vice-Présidente du SIMDJW ;
- **VU** les statuts du SIMDJW ;
- **VU** le rapport présenté en séance par le Maire ;
- **CONSIDERANT** que la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande est membre du SIMDJW, aux côtés des communes de Chartres de Bretagne et Noyal-Châtillon-sur-Seiche ;
- **CONSIDERANT** que, conformément aux statuts du syndicat, la commune dispose de trois membres titulaires et trois membres suppléants au sein du SIMDJW ;
- **CONSIDERANT** que le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande, par délibération en date du 08 avril 2026, a procédé à la désignation de ces membres ;
- **CONSIDERANT** que Monsieur le Maire a été désigné en qualité de membre suppléant ;
- **CONSIDERANT** toutefois que lors de la séance d'installation du Comité Syndical en date du 15 avril 2026, Monsieur le Maire n'a pas été en mesure de se porter candidat à une fonction de Vice-Président en raison de son statut de membre suppléant ;
- **CONSIDERANT** la volonté partagée pour les Maires des communes adhérentes d'être désignés Vice-Présidents au sein du SIMDJW lors de la prochaine séance ;
- **CONSIDERANT** la démission de Emeline TALON de ses fonctions de Vice-Présidente ;

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260520-2026064-DE

- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu, en conséquence, de modifier les désignations en vigueur, en abrogeant la délibération en vigueur et en procédant à de nouvelles ;
- **CONSIDERANT,** pour ce faire, qu'il convient de les désigner au scrutin uninominal, secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours ou relative en cas de troisième tour, sauf si le Conseil Municipal y déroge à l'unanimité ou s'il y a une seule candidature.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260520-2026064-DE

Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (7 voix contre : Mme LECOQ, Mme FRIOT, M PRIEUR, Mme DUCAMIN, M CHEMIN, Mme BASLE, M HAGGAN et 1 abstention : M ROUMAGNE) :

- **Abroge la délibération n°2026.042 en date du 08 avril 2026 portant désignation des représentants de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande au sein du Syndicat Intercommunal de Musique et de Danse Jean Wiener (SIMDJW) ;**
- **Déroge au vote à scrutin secret, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, suite au dépôt d'une seule liste candidate ;**
- **Désigne, avec effet immédiat, les trois membres titulaires et trois membres suppléants du Conseil Municipal au sein du Comité Syndical du SIMDJW comme suit :**

Membres titulaires	Membres suppléants
Sébastien COLLET	**Emeline TALON**
Laure MEURISSE	**Guillaume DELORME**
Marie BASLE	**Marie DUCAMIN**

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II 0
Quorum requis pour délibérer 17
Conseillers qui ne prennent pas part au vote 0
Conseillers présents lors du vote 29
Abstentions 1
Nombre de suffrages exprimés 32
Votes Pour 25
Contre 7

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 20 mai 2026

Sébastien COLLET
Maire

Mairie de St Jacques de la Lande Ille et Vilaine

Emeline TALON
Secrétaire de séance

Mairie de St Jacques de la Lande Ille et Vilaine

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 26/05/26
Publié sur le site de la Ville le : 26/05/26
Par le service affaires générales

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260520-2026064-DE